

COLLEGE DES MONTAGNES DU MATIN  
4, allée des Soupirs  
42360 PANISSIERES  
☎ 04.77.28.60.33  
ce.0420023x@ac-lyon.fr

***Merci de bien lire ce document et de vous conformer  
aux indications données ci-dessous***

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

## I – Accueil des élèves

### **Lundi 2 septembre 2024 : Rentrée des élèves de 6<sup>ème</sup> uniquement**

Les élèves arrivent en tenue de sport avec deux sacs, un pour les manuels scolaires et l'autre pour mettre le matériel scolaire (une pochette, un agenda, une trousse).

- 8H10 à 8h30 : Accueil des parents par M. Millet, principal
- 8h10 à 10h05 : Accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> par le professeur principal et autre collègue  
Distribution des manuels scolaires
- 10h20 à 12h : Distribution et explication de l'emploi du temps
- 12h00 à 13h30 : Restauration scolaire
- 13h30 à 13h45 : Rassemblement dans la cour
- 13h45 à 15h : Découverte de l'établissement
- 15h05 à 16h25 : Activités sportives
- 16h30 à 16h45 : Goûter

### **Mardi 3 septembre 2024 : Rentrée des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**

- 8h10 à 10h05 : Accueil des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et prise en charge par le professeur principal.  
Distribution des manuels scolaires.
- 8H10 à 10h05 : Les élèves de 6<sup>ème</sup> seront avec leur professeur principal.
- A partir de 10h20 : Tous les élèves suivront leur emploi du temps normal.

## II- Horaire des cours :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : **8 H 10 à 12 H 10 et 13 H 45 à 16 H 45.**

Mercredi matin : 8 H 10 à 12 H 10.

Départ des cars à 13h le mercredi (excepté celui de Panissières qui repart à 12h10).

Ouverture du portail (rappel : 7 H 50 le matin

**13 H 35 l'après-midi).**

Il n'est pas utile que les élèves se présentent avant l'ouverture du portail.

Si le portail n'est pas ouvert à l'heure, les élèves doivent sonner à l'accueil.

Nous rappelons à tous les élèves soumis aux transports scolaires qu'ils doivent, pour des raisons de sécurité, entrer au collège dès la descente du bus et présenter leur carnet de correspondance.

## II - Manuels scolaires :

Ils sont prêtés gratuitement aux élèves et remis le jour de la rentrée. Les livres doivent être couverts. Il est demandé à chaque élève d'en prendre soin. Il en est responsable.

En cas de perte ou de dégradation, une facture sera envoyée à la famille selon la tarification votée en Conseil d'Administration.

**III - Tenue :** - une tenue de sport est exigée pour l'Education Physique et Sportive.  
- des blouses sont à disposition des élèves dans les cours nécessitant une manipulation (salles de sciences)

Nous rappelons aux élèves et à leur famille que les sacs de sport doivent être ramenés à la maison et non laissés sur les porte-cartables. Les tenues devront être lavées après chaque cours d'EPS.

#### **IV - Assurance scolaire :**

**C'est à vous d'assurer votre enfant** pour les risques **subis** et les risques **causés** :

- soit auprès de votre assureur habituel.
- soit auprès de l'une des Fédérations de parents d'élèves.

Cette assurance constitue un complément **indispensable** pour toutes les activités facultatives organisées par le collège ou le foyer hors de l'emploi du temps habituel (sorties, visites, voyages...) (voir carnet de correspondance : règlement intérieur).

#### **V - Carte Nationale d'Identité :**

**Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> qui n'auraient pas encore de carte d'identité, les familles doivent s'adresser sans tarder aux mairies habilitées à le faire. Cette formalité est gratuite mais nécessite un certain délai.**

Cette carte nationale d'identité est notamment nécessaire pour passer les épreuves du diplôme national du brevet et pour les éventuels voyages linguistiques.

#### **VI – Fonds Sociaux :**

En cas de difficulté financière, vous pouvez demander l'aide du fond social. Pour cela, vous devez demander un dossier auprès du secrétariat ou de l'assistante sociale. Cette dernière peut également vous accompagner dans la constitution de ce dossier.

#### **VII Bourses :**

Il existe deux sortes de bourses :

**Les bourses nationales : NOUVEAUTE 2024 :** Lors de l'**inscription ou réinscription en ligne**, les parents peuvent consentir à l'étude automatique de leur droit aux bourses. Ce dispositif facilite les démarches puisqu'il n'est plus nécessaire de déposer une demande de bourses pendant toute la scolarité au collège.

**Il est vivement recommandé de privilégier cette procédure afin de permettre à l'ensemble des familles éligibles aux bourses nationales d'en bénéficier.**

Si les parents ne consentent pas à l'étude automatique de leur droit à bourse au moment de l'inscription, ils devront déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire.

N'hésitez pas à vous rapprocher du service intendance en cas de questionnement.

**Les bourses départementales :** les élèves résidant dans le département de la Loire ont droit sous conditions de ressources aux bourses départementales. Les informations sont données par l'intermédiaire de cybercollège.

SOYEZ VIGILANTS SUR LES DELAIS A RESPECTER.

#### **IX - Fournitures:**

Pour respecter le principe de la gratuité, carnet de correspondance (sauf perte ou dégradation volontaire de celui-ci par l'élève) et frais d'affranchissement seront entièrement pris en charge par le Collège.

Chaque élève doit avoir dans son cartable son matériel scolaire quel que soit le cours :

Carnet de correspondance, agenda, un stylo encre + cartouches (les tubes de blanc sont inutiles), un crayon papier – un taille crayon (avec réservoir), un stylo 4 couleurs ou 4 stylos de couleurs différentes, crayons de couleurs (boîte de base), une règle graduée plate 30 cm, un stic de colle, un compas, une paire de ciseaux, des feuilles de copie, un éco bloc (ou cahier de brouillon) et bien sûr : le(s) cahier(s) de la discipline ou un classeur, le(s) manuel(s) demandé(s), un surligneur, et les spécificités particulières (Maths, Arts Plastiques, Technologie, EPS).

Les enseignants seront vigilants sur le matériel des élèves.

Il vous est demandé d'aider votre enfant pour l'acquisition de ce matériel.

## **X – Les associations du collège:**

### **1. Le Foyer socio éducatif**

Le Foyer socio-éducatif est co-administré par des personnels du collège, des parents et des élèves. Il a pour but de promouvoir des activités culturelles (sorties, clubs, séjours à l'étranger...) et d'aider à leur financement. Il prend aussi en charge la gestion des fournitures scolaires. Ce service vous offre la simplicité et sans doute de meilleurs prix. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce service, vous voudrez bien vous reporter aux listes de fournitures.

Des informations spécifiques sur le rôle et le fonctionnement du Foyer vous seront données en début d'année.

La cotisation annuelle pour l'année scolaire est fixée, pour tous les élèves à 20 €.

### **2. L'association sportive**

Parallèlement aux cours obligatoires, l'association sportive fonctionne dans le cadre de l'UNSS tous les jours de 12h45 à 13h45. La cotisation est de 25 € par an. Elle propose des activités variées qui peuvent déboucher sur des compétitions départementales voire nationales le mercredi après-midi. La liste des activités est communiquée par les professeurs d'EPS en début d'année.

Ces deux associations constituent également un lieu privilégié pour l'apprentissage de la citoyenneté. **C'est à vous et à vos enfants de les faire vivre.**

## **XI – Transports scolaires**

Site de la Région pour les élèves domiciliés dans la Loire:

<https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-loire>

Il en est de même pour le conseil départemental du Rhône : <http://www.carsdurhone.fr/scolaires>

**Si vous utilisez votre véhicule personnel**, vous pouvez demander un imprimé « Utilisation d'une voiture particulière » au secrétariat du collège. Les conditions sont les suivantes :

Si la distance Domicile/ arrêt du car est supérieure à 2kms et le trajet domicile/Collège est supérieure à 3kms

Ou s'il n'existe aucun moyen de transport collectif et la distance entre le domicile et le collège est supérieur à 3kms,

## **XII – INFIRMERIE**

Précisions sur les médicaments :

En cas de traitement médical, les médicaments accompagnés de l'ordonnance devront être confiés à l'infirmière ou à la vie scolaire en cas d'absence de celle-ci, qui en surveillera la prise.

**AUCUN ELEVE N'EST AUTORISE à porter sur lui des médicaments.**

Sauf avis contraire de l'administration du collège, tous les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge des familles, ainsi que le transport des enfants pour des soins médicaux.

Dispenses occasionnelles d'E.P.S.

Les dispenses de sport faites par les parents ne doivent être qu'exceptionnelles.

De plus, celles-ci ne sont valables qu'une fois pour le même motif : si un problème de santé empêchait plusieurs fois la pratique du sport, une consultation médicale est nécessaire. (Voir à la rentrée la rubrique du carnet de correspondance – page 4).

#### Dispense par certificat médical

Ces dispenses doivent être déposées à l'infirmerie afin d'être enregistrées.

### **XIII – CYBERCOLLEGE ET EDUCONNECT :**

**EDUCONNECT : [teleservices.education.gouv.fr](http://teleservices.education.gouv.fr)**

À QUOI SERT EDUCONNECT ? EduConnect est un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de vos enfants : (changement d'adresse, demande de bourses de collège, bourses de lycée, livret scolaire, orientation, affectation, inscription au lycée en ligne...) pour tous vos enfants.

L'adresse de notre Environnement Numérique de Travail (cybercollège) est : **[desmontagnesdumatin.cybercolleges42.fr](http://desmontagnesdumatin.cybercolleges42.fr)**. Les nouveaux élèves et leurs responsables légaux se connectent **grâce à Educonnect**. Ce site est à consulter très régulièrement. Vous y trouverez toutes les informations du collège, les résultats de vos enfants, le travail à effectuer chaque jour ainsi que les bulletins trimestriels. En cas de changement de collège de la Loire, l'élève et les responsables conservent leur accès à cybercollège. Certaines informations générales sont accessibles sans se connecter. Si vous avez des un problème de connexion, n'hésitez pas à appeler Mm Bochard au secrétariat.

### **XIV – Lignes téléphoniques directes :**

Nous vous informons qu'il est possible d'avoir directement en ligne les services désignés ci-dessous (sans passer par le standard) en composant les numéros de téléphone suivants :

→ Conseillère Principale d'Education (**pour signaler les absences et retards, il est impératif d'appeler le numéro suivant** ..... 04.77.28.25.37

→ Gestionnaire ..... 04.77.28.85.13

**Nous vous remercions de bien vouloir enregistrer ces numéros de téléphone directs.**

Nous vous souhaitons une belle adaptation au collège.

Le Principal,



E. MILLET